

Les zones du PLUi

- Zones urbaines**
- UA : zone centrale des bourgs et noyaux bâtis anciens denses
 - UB et UBA : zone d'extension du centre bourg situé dans un périmètre d'assainissement collectif
 - UC : zone d'extension du centre-bourg ou écarts en assainissement non collectif
 - UY : zone dédiée aux activités commerciales, artisanales ou industrielles, et secteurs :
 - UYA : éco-pôle
 - UYB : activités liées aux carrières
 - UYC : zone des Réaux
 - UT : zone à vocation touristique
 - UE : zone à vocation d'équipements
- Zones à urbaniser**
- 1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat (indiquée a, b ou c selon caractéristiques)
 - 2AU : réserve foncière
 - 1AUY : zone à urbaniser à vocation d'activités
 - 2AUY : réserve foncière (non équipée) à vocation d'activités
 - 2AUT : réserve foncière à vocation touristique et de loisirs
- Zones naturelles et agricoles**
- Np : zone naturelle de stricte protection
 - N : zone à dominante naturelle, et secteurs :
 - Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
 - Nhs : sédentarisation des gens du voyage
 - Ne et Ne1 : équipements communaux
 - Ng : activité d'extraction de matériaux et équipements liés
 - NgT : zone de création d'un bassin de courses en ligne, nécessitant préalablement une extraction de grava (Saint-Antoine-de-Breuilh)
 - Na : astrodrome de Fougeyrolles
 - Ns : constructions et installations liées aux stations d'épuration
 - NT : zone à vocation de loisirs et de tourisme, et secteurs :
 - NTC : camping
 - NTI : base de loisirs du lac de Guron
 - NTH : accueil et hébergement touristique (dont habitations légères de loisirs)
 - NTH et NTH1 (Villeneuve-de-Lonchat) : accueil et hébergement touristique (avec construction)
 - A : zone à vocation agricole et secteur :
 - At et AT1 : à vocation d'accueil touristique et de loisirs lié à l'activité agricole
 - Ah et AH1 : activité d'équithérapie liée à une exploitation agricole
- Autres prescriptions**
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (article R.151-31 du code de l'urbanisme)
 - Secteur comportant des OAP
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Emplacements réservés (ER)
 - Espaces boisés classés (EBC)
 - Élément de patrimoine à préserver (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément de patrimoine végétal identifié pour des motifs d'ordre écologique (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Recul des constructions ou installations aux abords de la RD 936 et déviation (articles L.111.6 et L.111.8 - anciennement L.111-4) - du Code de l'urbanisme
- Informations**
- Report du plan de Prévention des Risques Inondations (se reporter au dossier du PPRi en annexe du PLUi)
 - Zone rouge du PPRi (inconstructible)
 - Zone bleue du PPRi (constructible sous conditions)
 - Ligne électrique haute ou moyenne tension
 - Canalisation haute-pressure GRT Gaz avec bandes d'effet



Commune de Velines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal portant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale
PLUi approuvé par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018

Déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLUi

Echelle 1/5500

Février 2026



Sources : BRD PARCELLAIRE, IGN, BRD TOPO, IGN




Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Destinataire	Surface et/ou largeur d'emprise moyenne	Commune
1	Aménagement d'une digue (projet éco-pôle)	Communauté de communes	3025 m ²	VELINES
2	Création d'une voie publique entre la D11 et la rte des Anes	Communauté de communes	2735 m ² / 7 m	VELINES
3	Création d'une voie d'accès vers zone 1AU la Chatonne	Communauté de communes	494 m ² / 10 m	VELINES
5	Création d'une voie d'accès vers zone 1AU bourg SO	Communauté de communes	1525 m ² / 8 m	VELINES
6	Création d'une voie d'accès vers zone 1AU bourg N	Communauté de communes	548 m ² / 7 m	VELINES
7	Elargissement de la rue de Bouffarie	Communauté de communes	192 m ² / 3 m	VELINES
8	Création voirie pour desserte zone 1AU N	Communauté de communes	1955 m ² / de 4 à 7 m	VELINES
9	Elargissement chemin communal vers zone 1AU NE	Communauté de communes	366 m ² / 4 m	VELINES
10	Création d'une voie d'accès vers zone 1AU	Communauté de communes	670 m ² / 12 m	VELINES
11	Alignement voirie	Communauté de communes	26 m ²	VELINES
12	Stabilisation du virage de la côte de la Torre	Département	200 m ² / 3m	VELINES